

DECISION DU MAIRE 2023/002

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Attribution du marché
de fourniture de
matériels et de produits
pour l'entretien et
l'hygiène**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon-Lancy de réduire ses coûts en matière de produits d'entretien tout en améliorant la prestation aussi bien pour les agents que pour les usagers,

Vu la proposition de la société BHE, pour le lot 1 – petit matériel, brosseuse et droguerie,

Vu la proposition de la société BHE, pour le lot 2 – essuyage pour sanitaires et autres, collectes des déchets,

Vu la proposition de la société BHE, pour le lot 3 – produits d'entretien des sols, surfaces sanitaires, hygiène, linge et produits pour la restauration,

DECIDE :

d'attribuer :

LOT	Entreprise attributaire	Montant HT mini	Montant HT maxi
Lot n°1	BHE 14, Rue Lavoisier 21700 NUIT SAINT GEORGES	5 000 €	5 000 €
Lot n°2	BHE 14, Rue Lavoisier 21700 NUIT SAINT GEORGES	4 000 €	15 000 €
Lot n°3	BHE 14, Rue Lavoisier 21700 NUITS SAINT GEORGES	3 000 €	10 000 €

ARTICLE 1 : Le marché à bons de commandes est ainsi porté à un minimum de 5 000 € HT et à un maximum de 5 000 € HT pour le lot 1, à un minimum de 4 000 € HT et à un maximum de 15 000 € HT pour le lot 2 et à un minimum de 3 000 € HT et à un maximum de 10 000 € HT pour le lot 3.

ARTICLE 2 : Le présent marché sera notifié sur la plateforme territoire numérique à la société BHE.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 16 Janvier 2023

Edith GUEUGNEAU
Maire



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-Préfecture
Le
et publié, affiché ou notifié
le

La Maire

E.GUEUGNEAU